



PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

Arrêté n° 2015 – 0047 DRAC / CRMH portant inscription au titre des monuments historiques, de la poudrière du Vergeroux (Charente-maritime).

**La Préfète de la région Poitou-Charentes,
Préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 30 avril 2014 portant nomination de Mme Christiane BARRET, préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne (hors classe) ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 30 juin 2015,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la poudrière du VERGEROUX (Charente-Maritime) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison du caractère unique de cette poudrière extérieure, modèle 1878, adaptée par les militaires à l'entrepôt de poudres très explosives.

arrête :

Article 1^{er} : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, la poudrière du VERGEROUX (Charente-Maritime), avec son mur d'enceinte telle que représentée en rouge sur le plan ci-annexé, figurant au cadastre section AD, parcelle 12, d'une contenance de 91a 60ca.

et appartenant à la commune du VERGEROUX (Charente-Maritime) identifiée sous le n° SIREN : 211 704 630

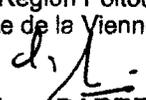
Celle-ci en est propriétaire par acte administratif du 24 janvier 2006 passé en l'hôtel de la Préfecture de LA ROCHELLE (Charente-Maritime), publié et enregistré au service de la publicité foncière de LA ROCHELLE (Charente-Maritime) le 03 mars 2006, volume 2006P n° 901.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

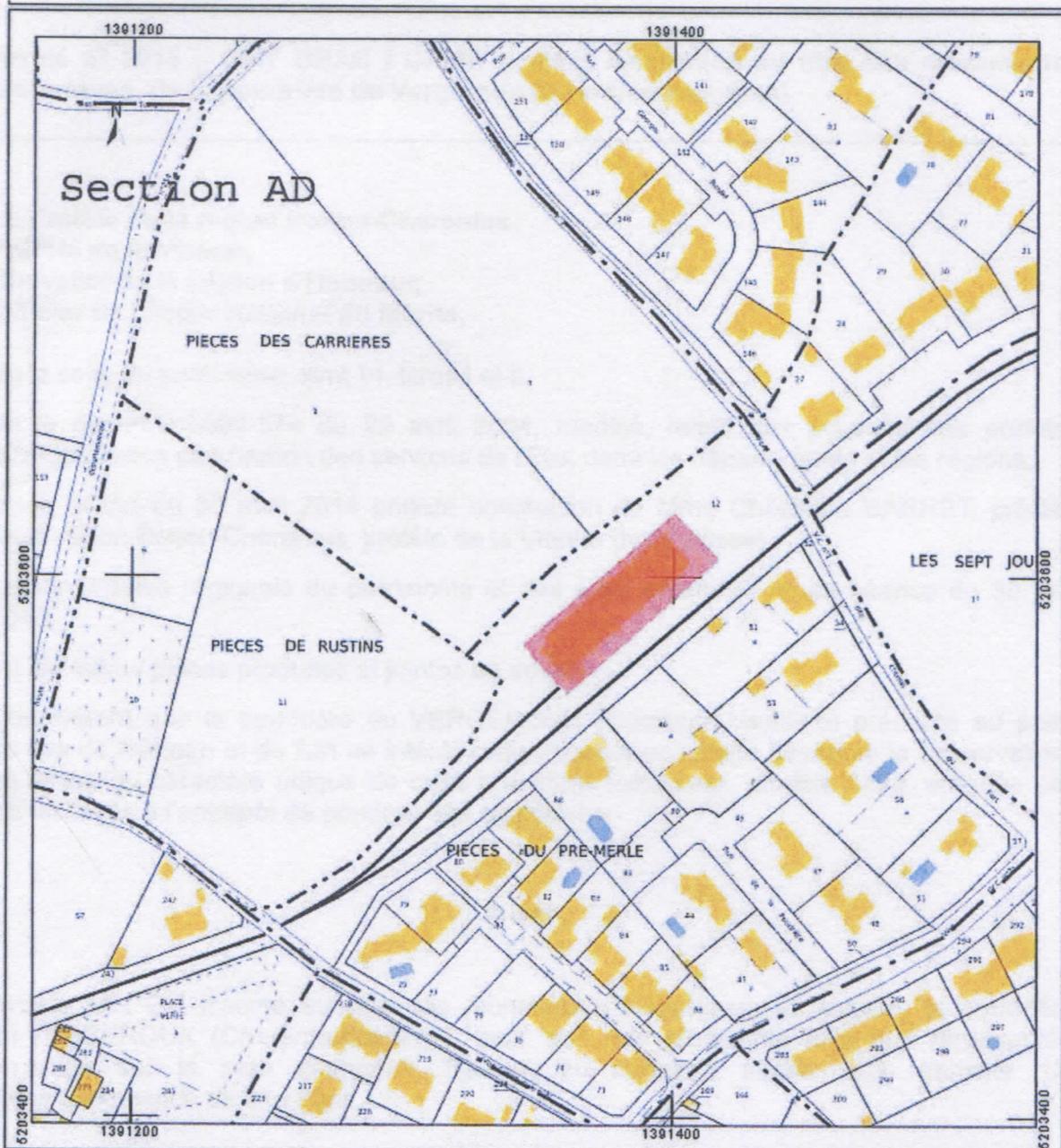
Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Poitiers, le : 2 - OCT. 2015

La Préfète de la Région Poitou-Charentes
Préfète de la Vienne


Christiane BARRET

Plan annexé à l'arrêté n° 2015 – 0047 DRAC / CRMH
portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité
de la poudrière du Vergeroux (Charente-maritime) avec son mur d'enceinte.



La Préfète de la Région Poitou-Charentes
Préfète de la Vienne

Christiane BARRET